

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/175

GF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 novembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Thibaud Bécourt, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Angeline Guillen, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL (COT) AVEC L'ADEME

Le 11 septembre dernier, la Communauté de communes a adopté une Stratégie de transition écologique pluriannuelle co-construite avec les habitants et les acteurs locaux portant sur 4 axes :

- Favoriser l'évolution des pratiques et des comportements vers plus de sobriété et une meilleure qualité de vie
- Développer l'autonomie locale
- Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique
- Veiller à une transition écologique accessible à toutes et à tous.

Cette stratégie intègre des actions portées par l'ensemble des acteurs du territoire. Afin de contribuer à la mise en œuvre de ces ambitions dans ses propres services, la Communauté de communes du Trièves souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) un Contrat d'Objectif Territorial (COT) sur 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition.

Divisé en deux phases distinctes, le COT a pour objectif d'inscrire et de faire progresser le territoire sur la base des référentiels Climat Air Energie (CAE) et Economie circulaire (ECi) pour mener au mieux la transition écologique.

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- d'organiser ou d'améliorer sa gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- de faire l'état des lieux de la performance de ses politiques Climat Air Energie et Economie circulaire en complétant les référentiels avec l'accompagnement d'un expert de l'Ademe
- de compléter ses diagnostics territoriaux
- de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase de 3 ans permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter les référentiels pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1. À ce titre, la Communauté de communes du Trièves s'engagerait sur des objectifs principalement basés sur :

- une progression du score relatif au référentiel Cit'ergie (phase 1), représentative du progrès de la collectivité en matière de transition énergétique
- une progression du score relatif au référentiel du label Économie circulaire (par rapport à l'audit réalisé en phase 1), représentative du progrès de la collectivité en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'économie circulaire (qui augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminue l'impact sur l'environnement)
- une attente des deux ou trois objectifs régionaux définis en concertation en fin de phase 1.

En retour, l'Ademe accorderait à la Communauté de communes du Trièves une enveloppe de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € et aide additionnelle variable sur objectif de 275 000 € maximum).

Pour la Communauté de communes du Trièves, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire par des actions propres. Elle permet aussi d'amplifier les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Après examen de ce dossier, il est proposé au conseil communautaire de valider l'engagement de la Communauté de communes du Trièves dans cette démarche et d'autoriser le Président à signer la convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes du Trièves dans cette démarche, tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 13 novembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

23/11/23

et de sa publication le 28/11/23